

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE****Syndicat mixte
Artois
Mobilités****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL****Séance du jeudi 18 juin 2026****Le jeudi 18 juin 2026 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par **M. Alain DUBREUCQ, Président**, assisté de M. Christophe PILCH, 1^{er} vice-président, M. David THELLIER 2^{ème} vice-président et M. Tony MOULIN, 3^{ème} vice-président.Régulièrement convoqué
le 12/06/2026**Objet : Élection de la
commission consultative
des services publics locaux
(CCSPL) et approbation
de son règlement intérieur
(point 3)**Titulaire(s) présent(s)**CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Nicolas CARRE ; M. Arnaud MONTEWIS ; M. David THELLIER.**CAHC** (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Christian MUSIAL ; M. Christophe PILCH ;**CALL** (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Nicolas CHERET ; M. Romain DRUMEZ ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Tony MOULIN ; M. André KUCHCINSKI.Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Julien DAGBERT ; M. Sébastien DARRAS ; M. Olivier GACQUERRE, Jean-Marie MACKÉ**CAHC** : M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Arnaud RAISON ;**CALL** : Mme Martine CHWICKO ; M. Maurice VISEUX.**RÉSULTAT DU VOTE :**Nombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
12Nombre de suppléants
présents :
5Nombre de suppléants
votants :
4Pouvoir(s) :
5Nombre total de
votants :
21Suppléant(s) présent(s)**CABBALR** : Mme Laëtitia MARIINI ; ; M. Jacky LEMOINE**CAHC** : Néant**CALL** : M. David KUSNIREK ; Mme Sylvie LANCERY ; M. Fabrice PLANQUESuppléant(s) absent(s) / excusé (s)**CABBALR** : M. Hervé DEROUBAIX ; Mme Sophie DUBY ; M. Maurice LECONTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ.**CAHC** : M. Didier BONNET ; M. Régis DELATTRE ; Mme Aurore FERNANDEZ ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Inès TAOURIT. M. Jérôme VALLIN ; Mme Mildred WERQUIN.**CALL** : M. Bruno TRONI ; M. Sébastien OGEZ ; Mme Violette DUFOUR ; Mme Anne-Marie DUHAMELSuppléances : Mme LANCERY représente M. VISEUX ; M. Fabrice PLANQUE représente Mme CHWICKO ; Mme MARIINI représente M. DAGBERT ; M. LEMOINE représente M. GACQUERRE ; M. DARRAS a donné pouvoir à M. THELLIER ; M. MACKÉ a donné pouvoir à M. CARRE ; M. RAISON a donné pouvoir à M. MUSIAL ; M. MACIEJASZ a donné pouvoir à M. PILCH ; M. KEMEL a donné pouvoir à M. DELLA FRANCASecrétaire de séance : M. André KUCHCINSKIAccusé de réception du
contrôle de légalitéLe : **25/06/2026**Publication
Le : **25/06/2026**Certifié exécutoire
Le : **25/06/2026**Administration : M. Paskal BARBELETTE ; M. Quentin DENOYELLE ; M. Benoît DESCAMPS ; Mme Stéphanie HUBINET ; Mme Elise POUILLET ; M. Fabrice SIROP**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Élection de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et approbation de son règlement intérieur

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2121-21 relatif aux modes de scrutins applicables aux délibérations ;

Vu l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales selon lequel : « *les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.* »

Considérant que cette commission comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ;

Après avoir entendu l'exposé du président,

Après avoir recueilli les candidatures,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : FIXE le nombre de membres élus de la CCSPL à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Article 2 : PROCÈDE à l'élection, par vote à scrutin public, des membres de la commission consultative des services publics locaux :

Membres titulaires

Sont candidats : M. Philippe KEMEL (CAHC) ; M. David THELLIER (CABBALR) ; André KUCHCINSKI (CALL) ; M. Daniel MACIEJASZ (CAHC) ; M. Sébastien DARRAS (CABBALR)

Chaque candidat a obtenu 21 voix

Sont désignés : M. Philippe KEMEL (CAHC) ; M. David THELLIER (CABBALR) ; André KUCHCINSKI (CALL) ; M. Daniel MACIEJASZ (CAHC) ; M. Sébastien DARRAS (CABBALR)

Membres suppléants

Sont candidats : M. Arnaud RAISON (CAHC) ; M. Julien DAGBERT (CABBALR) ; Mme Martine CHWICKO (CALL) ; M. Marcello DELLA FRANCA (CAHC) ; M. Nicolas CARRÉ (CABBALR)

Chaque candidat a obtenu 21 voix

Sont désignés : : M. Arnaud RAISON (CAHC) ; M. Julien DAGBERT (CABBALR) ; Mme Martine CHWICKO (CALL) ; M. Marcello DELLA FRANCA (CAHC) ; M. Nicolas CARRÉ (CABBALR)

Article 3 : PRECISE que sont désignés pour faire partie de la commission consultative des services publics locaux d'Artois Mobilités :

Titulaires	Suppléants
M. Philippe KEMEL (CAHC)	M. Arnaud RAISON (CAHC)
M. David THELLIER (CABBALR)	M. Julien DAGBERT (CABBALR)
André KUCHCINSKI (CALL)	Mme Martine CHWICKO (CALL)
M. Daniel MACIEJASZ (CAHC)	M. Marcello DELLA FRANCA (CAHC)
M. Sébastien DARRAS (CABBALR)	M. Nicolas CARRÉ (CABBALR)

Article 4 : APPROUVE l'adoption du règlement intérieur de la CCSPL.

Article 5 : DÉSIGNE les organismes suivants comme membres de la commission consultative des services publics locaux :

- CCI Artois Hauts-de-France
- Chambre de métiers et de l'Artisanat de Région
- Conseil de développement des agglomérations membres

Article 6 : DÉSIGNE les associations suivantes comme membres de la commission consultative des services publics locaux :

- Chlorophylle Environnement
- FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)
- ADAV du Béthunois (Association Droit Au vélo)
- UFC - Que Choisir
- UROC (Union régionale des consommateurs)
- CLCV (Consommation logement et cadre de vie)
- APF (Association des paralysés de France)
- Association Droit au travail
- PEEP (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public)
- FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques)
- CROUS de Lens
- CROUS de Béthune
- CROUS de Lille
- Union des voyageurs du Nord

2026/39/CS

Article 7 : PRECISE que les habitants tirés au sort pour la composition du comité des partenaires seront également invités au sein de la CCSPL.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 21

Contre : 0

Fait et délibéré le 18 juin 2026

Pour extrait certifié conforme.



Alain DUBREUCQ
Président d'Artois Mobilités